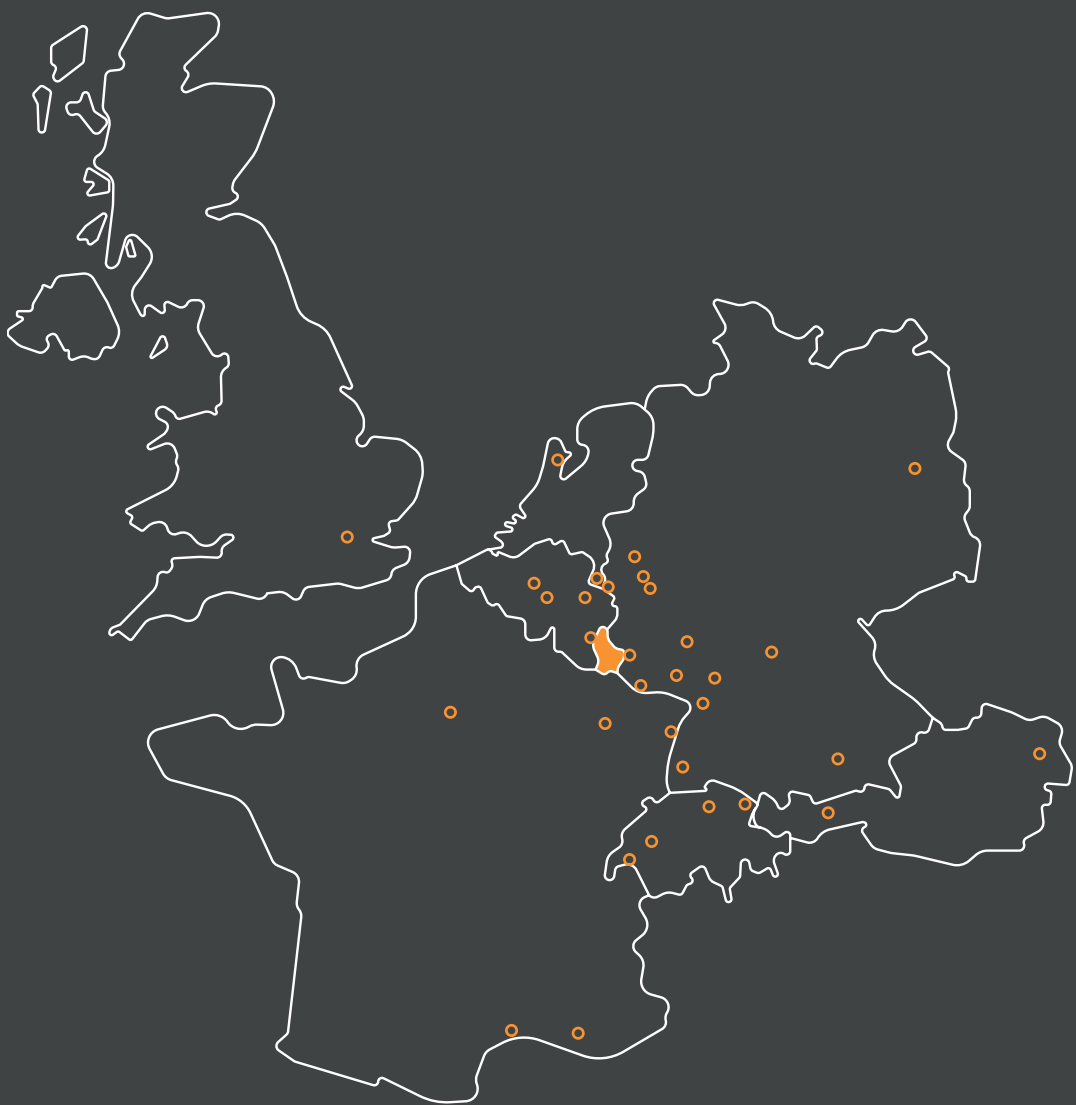




# Objectif

>>> 2028





# Objectif >>> 2028

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR  
DES ÉTUDIANT.E.S LUXEMBOURGEOIS.ES

15 MAI 2023

# #Objectif2028




## >> Contact




---

ACEL - Association des Cercles  
d'Étudiants Luxembourgeois a.s.b.l.

2, avenue de l'Université  
L-4365 Esch-sur-Alzette

RCS Luxembourg F969

 [www.ancel.lu](http://www.ancel.lu)  
 [contact@ancel.lu](mailto:contact@ancel.lu)  
 (+352) 20 60 84 84

 ACEL - de Studentevertrieder  
 ACEL - de Studentevertrieder  
 @acelluxembourg

## >> Préface

# Objectif >>> 2028

Les élections législatives du 8 octobre décideront des responsables de décisions importantes pour les cinq prochaines années. Durant cette période, les jeunes, en l'occurrence, les étudiant.es, ne devront pas être oubliés et nécessiteront toujours la même attention par le nouveau gouvernement.

Depuis déjà 39 ans, l'ACEL s'est toujours engagée pour les étudiants et les étudiantes. Ainsi nous sommes au fait de et leurs préoccupations. C'est pour cela que ce document a comme but de présenter notre objectif pour 2028. Nous souhaitons mettre en évidence une partie des problèmes, auxquels les étudiant.es font face au quotidien, que ce soit à l'étranger ou au Luxembourg et qui ainsi compliquent leurs études. De plus, nous

souhaitons proposer des approches qui à long terme pourraient faciliter et améliorer le quotidien des étudiant.es.

Au cours des cinq prochaines années, nous reconnaissons une opportunité importante de mettre en place de nombreux aspects de cet objectif. De même, pour les grands projets, il est crucial de ne pas manquer le moment propice pour entamer les démarches nécessaires afin qu'ils puissent prendre effet lors de la prochaine législature. C'est pourquoi ce document est adressé au futur gouvernement, avec la demande de prendre en compte cet objectif, même en cas d'accord de coalition.

**ACEL Comité 2023**

# 8 propositions

pour l'avenir des étudiant.e.s  
luxembourgeois.es en un coup d'œil



1

L'avenir de la foire de l'étudiant

p.7

2

Faciliter l'accès aux universités

p.8

3

Ajustement de la loi sur le stage

p.9

4

Promotion du Graduate Programs

p.10

5

Inégalité acceptée au sein de l'UE

p.11

6

Transport public attractif

p.12

7

L'évolution de la bourse dans le temps

p.13

8

Déclaration d'impôts pendant les études

p.14



# 1

## L'avenir de la foire de l'étudiant



Une date importante dans le calendrier des classes supérieures est la Studentefoire. Celle-ci informe les élèves sur la multitude de possibilités d'avenir après le lycée. Ces dernières années, la « Studentefoire » a connu des changements. Elle s'est vu être assignée à un nouveau lieu, passant de la Luxexpo au campus de l'Uni.lu à Esch-Belval. Celle-ci se concentre désormais principalement sur les études supérieures. Nous pouvons comprendre ce changement, cependant, l'offre doit continuer à être attrayante pour les élèves afin que la visite de cette foire leur soit bénéfique. De moins en moins d'universités ou d'écoles supérieures sont physiquement présentes. En tant qu'ACEL, nous apprécierions l'expansion et la diversification de l'offre, de sorte que même les universités ou écoles supérieures plus éloignées du Luxembourg puissent être présentes à notre foire. Pour cela, il ne doit y avoir aucune restriction budgétaire.

Même si la « Studentefoire » ne doit pas nécessairement servir de plateforme d'orientation principale, il est important que les élèves continuent à se renseigner

sur la diversité du monde du travail. Il est nécessaire de disposer du cadre adéquat pour obtenir les informations nécessaires sur les études ainsi que sur la vie étudiante, qui préparent à une carrière spécifique. De plus, il faudrait développer des solutions pour les élèves qui ne sont pas encore certains de leur choix d'études.

Les élèves doivent être encouragés à participer activement à la foire de l'étudiants, et nous considérons cela comme important et juste. Cependant, il ne faut pas oublier la préparation en amont, avant la visite des élèves. Ils doivent être mieux préparés pour tirer le meilleur parti de cette offre et entre autres, ne pas se perdre sur le site.

La « Studentefoire » a été créée sous l'impulsion d'une demande de l'ACEL et de la vie étudiante. Au cours des dernières années, nous avons été de moins en moins consultés et nos opinions ont souvent été ignorées avant de prendre des décisions définitives. Nous tenons à souligner ici que nous souhaitons être davantage impliqués dans l'organisation de la « Studentefoire » en collaboration avec le ministère.

# 2

## Faciliter l'accès aux universités



Les démarches liées aux études supérieures peuvent entraîner des obstacles. À côté de la recherche du parfait cursus, de la ville idéale, d'un logement et du processus de candidature, certaines universités ont des conditions d'applications supplémentaires.

Ces exigences sont liées à l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois et ne représentent pas seulement une charge organisationnelle, mais aussi financière. Pour les étudiant.es qui souhaitent poursuivre leurs études en anglais, il est souvent demandé de fournir un certificat de compétence linguistique pour attester d'un certain niveau en anglais. Notre diplôme luxembourgeois ne confirme pas automatiquement ce niveau. Ces tests de langue sont souvent très onéreux et l'accès à ces tests est très limité au Luxembourg. Dans le passé, nous avons discuté de cette problématique avec

les ministères concernés, des solutions ont été cherchées, mais le problème est resté non résolu. Nous attendons des gouvernant.es que les personnes qui envisagent des études à l'avenir rencontrent moins de difficultés pour prouver leur compétence linguistique.

Un autre obstacle est l'équivalence belge. Pour pouvoir étudier en Belgique, il faut faire une demande d'équivalence spécifique. L'équivalence est délivrée pendant 2 jours par an à la Maison de l'Orientation. Nous saluons cette possibilité offerte aux élèves luxembourgeois.es. Cependant nous nous interrogeons de manière plus générale sur le but de cette démarche. Il nous semble dénué de sens que l'étudiant.e soit confronté.e à des coûts dépassant les centaines d'euros lorsque ces équivalences pourraient être établies plus généralement pour chaque section de l'enseignement secondaire.

# 3

## Ajustement de la loi sur le stage



Lors de la REEL 2017 à Cologne et Bonn, le manque d'une loi réglementant les stages au Luxembourg, a été thématisée. Nous sommes heureux de voir, que ce projet qui dès son début a été soutenu par l'ACEL, a finalement abouti en une loi qui a pris effet en 2020. La loi a pour objectif de créer un cadre juridique entre le stagiaire et le patron, afin de réglementer les stages obligatoires, ainsi que les stages pratiques. À noter, que la loi exclue les professions réglementées. De plus, cette loi réglemente à partir de quelle durée un stage doit être rémunéré.

Au cours des années passées lors desquels la loi était en vigueur, certains défauts se sont révélés dans la pratique, autant pour le patronat que chez les étudiant.es. Résultant d'une évaluation basée sur des témoignages d'étudiant.es, ainsi que de représentant.es des différents secteurs, certains problèmes ont attiré notre attention et pourraient être résolus avec un ajustement de la loi.

Nous avons observé que :

- Le niveau d'informations sur cette loi est lacunaire chez les étudiant.es et les patron.nes.
- La rémunération peut constituer un obstacle qui empêche les étudiant.es de trouver un stage, qui souvent est obligatoire pour la continuation des études. Ce problème est encore plus flagrant dans le secteur de la santé.

- Les démarches pour se libérer d'une rémunération sont trop compliquées. Cette procédure est prévue dans la loi, dans le cas où une université impose une convention de stage sans rémunération.
- Certains patrons profitent de la clause mentionnée ci-dessus, pour échapper à une rémunération. Cette procédure doit seulement être lancée par les universités.
- Il arrive que des patrons divisent la durée de stage, afin de réduire la rémunération ou de l'éviter purement et simplement.
- Dans certains secteurs, le stage pose problème parce que les étudiant.es en sont exclu.e.s lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée.

Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur, une série de changements visant également la loi du stage, est prévue. Nous saluons ces changements à venir, mais regrettons que certains problèmes mentionnés persistent. C'est pourquoi nous exigeons, que la loi sur le stage, dans un futur proche, soit adaptée, afin de résoudre les problèmes actuellement présents et espérons que la loi puisse gagner en visibilité au quotidien.

Lors de la ratification de la loi, une évaluation de celle-ci au bout de deux ans avait été promise. Jusqu'à ce jour, nous n'en avons vu aucun écho et attendons toujours une évaluation professionnelle de la part du ministère du travail.

# 4

## Promotion du Graduate Programs



Dans la version actuelle de la loi sur les stages, il est prévu que les étudiant.es ne puissent plus effectuer de stage après l'obtention de leur diplôme de master. Nous voyons ici la plus-value de cette possibilité afin de prévenir les abus. D'un autre côté, il y a des étudiant.es qui, même après l'achèvement de leurs études, ne sont pas encore certains de la direction à prendre dans le monde professionnel.

Une solution possible que nous envisageons pour ces cas est de promouvoir les « Graduate Programs » au Luxembourg. Ceux-ci offrent souvent

un cadre où l'on peut explorer différents domaines au sein d'une entreprise après les études. Cela permet d'avoir une vision plus large au départ de la vie professionnelle. Il existe également des structures similaires au sein de l'État luxembourgeois, où l'on peut observer le quotidien des fonctionnaires avec un CDD, et cela pourrait également être étendu au secteur privé.

Ceci ne devrait pas être une entrée obligatoire dans le monde professionnel, mais plutôt une aide à l'orientation en cas de besoin.

# 5

## Inégalité acceptée au sein de l'UE



Au sein de l'Union européenne, selon l'article 24 conformément à la directive européenne 2004/38/CE, la discrimination entre les citoyen.nes est interdite. Pourtant, nous devons constater que les étudiant.es sont continuellement confronté.es à des problèmes qui ne correspondent pas à cette directive.

Du point de vue luxembourgeois, un exemple, parmi d'autres, est la question de la dispense des redevances du service public (GIS) en Autriche. En Autriche, la loi prévoit qu'un.e étudiant.e recevant une aide sociale pour ses études de la part de l'État autrichien peut être exempté.e de la redevance du service public (GIS).

Les étudiant.es luxembourgeois.es bénéficiant d'une bourse sociale versée sur la base des critères sociaux similaires ne sont pas reconnu.es comme ayant des droits équivalents par les autorités autrichiennes compétentes, de sorte que l'étudiant.e luxembourgeois.e doit continuer à payer les coûts de cette redevance. En Allemagne, par exemple, tout.e étudiant.e recevant un allocation peut être dispensé.e des frais de radiodiffusion.

Aux Pays-Bas, nous pouvons constater un autre cas de traitement inégal. Ici, les étudiant.es qui reçoivent une bourse néerlandaise ont le droit d'utiliser les transports publics gratuitement. Seulement, les étudiant.es étrangers.ères qui ne reçoivent pas de bourse de l'État néerlandais sont exclus.es de ce privilège. De plus, les transports publics aux Pays-Bas sont relativement coûteux.

Ces deux problèmes sont dus à une exception de la directive de l'UE, qui prévoit que tou.te.s les citoyen.ne.s de l'UE n'ont pas le droit à une aide financière pour les études dans tous les pays de l'UE. Les pays respectifs argumentent que ces traitements différenciés font partie de leur aide financière pour les études. Nous regrettons que de tels services supplémentaires mènent à une discrimination parmi les étudiant.es.

Nous demandons que le futur gouvernement luxembourgeois s'engage à réévaluer ce paragraphe afin de mettre fin aux inégalités susmentionnées.

# 6

## Transport public attractif



Au cours des dernières années, il y a eu un changement de paradigme dans la société, de sorte que les transports publics ont remplacé la voiture en tant que principal moyen de transport. Une voiture est un investissement financier que tout le monde ne peut se permettre de faire. Le transport vers les villes universitaires sont souvent onéreux et inconfortables selon les cas. Les voies ferroviaires ne disposant pas de lignes directes impliquent que les étudiant.es voyageant en train sont obligé.e.s de prendre une ou plusieurs correspondances avant d'arriver à destination. Par ailleurs, même le voyage vers les différents campus universitaires au Luxembourg n'est pas facilement accessible pour une bonne partie des étudiant.es.

Dans l'Europe de nos jours, il est important d'avoir un bon réseau de trains et de bus pour permettre à chacun de se déplacer facilement au Luxembourg et au-delà des frontières avec des moyens simples. Un réseau de bus et de trains modernes et

efficaces est nécessaire pour permettre aux jeunes un accès facile et sans complications aux institutions éducatives de leur choix.

Nous saluons les efforts considérables accomplis par le Luxembourg dans le domaine des transports publics au cours des dernières années, qui ont également renforcés son statut de grand acteur international. Cependant, les transports publics ne sont pas encore suffisamment attractifs, non seulement sur le plan national, mais aussi international, en raison des horaires extrêmement rigides, de retards, de trajets longs et coûteux selon la destination à l'étranger.

Le transport vers les universités doit être rendu plus attractif. Nous appelons donc le gouvernement futur à continuer à se pencher sur cette problématique de manière intensive et à continuer leur collaboration avec nos voisins pour poser les bases solides du transport en commun en Europe dès que possible.

# 7

## L'évolution de la bourse dans le temps



La bourse d'études, versée par l'État luxembourgeois, joue un rôle essentiel pour permettre à chacun d'accéder à des études. Elle constitue donc un aspect important du financement des études.

Depuis la mise en place de la bourse, des adaptations ont régulièrement été apportées afin de répondre aux besoins actuels. Surtout au cours des dernières années, marquées par des événements imprévus tels qu'une pandémie ou une crise énergétique, il était important que les ajustements nécessaires puissent être mis en œuvre rapidement. L'introduction

de l'indexation de la bourse est également une adaptation cruciale pour garantir sa pertinence à long terme. Nous saluons toutes ces adaptations.

Il ne faut cependant pas oublier les modifications planifiées de la bourse, afin de veiller à ce qu'elle continue à correspondre aux besoins, en constante évolution, des étudiant.es. Par conséquent, nous encourageons le futur gouvernement à consulter l'ACEL lors de démarches concrètes relatives à l'aide financière, comme cela a déjà été fait ces dernières années.

# 8

## Déclaration d'impôts pendant les études



Les études sont souvent associées à de nombreux coûts et dépenses, tels qu'un ordinateur portable, des ouvrages spécialisés ou d'autres dépenses spécifiques au domaine d'études.

Concernant ses dépenses, nous pourrions nous inspirer du système allemand, où en tant qu'étudiant.e, on peut déclarer ses dépenses des 5 dernières années dans sa déclaration fiscale. Si l'on commence

ensuite à travailler en Allemagne après ses études, l'on peut récupérer une partie des frais engagés pendant la période d'études par le biais des impôts et de sa déclaration fiscale.

Nous considérons cette possibilité comme une bonne option pour alléger les coûts des études, même pour les étudiants luxembourgeois qui travaillent au Luxembourg après leurs études.

>> Le mot de la fin :

# L'ACEL en tant qu'acteur incontournable



L'ACEL s'est révélée être, par le passé, un partenaire indispensable de la politique luxembourgeoise. En tant que plus grand représentant des étudiant.es luxembourgeois.es, l'ACEL a été directement impliquée et a contribué de manière constructive à de nombreux projets importants du gouvernement concernant les étudiant.es. Ainsi, elle a pu veiller à ce que les intérêts des étudiant.es soient représentés auprès des instances concernées.

Cela a permis aux politiques de prendre des décisions en concertation avec l'ACEL, qui ont été largement acceptées par les étudiant.es. Nous bénéficions ainsi d'un échange direct sur les préoccupations

des étudiant.es. La neutralité politique de l'ACEL favorise une base de discussion constructive avec les différentes instances politiques.

En tant qu'acteur clé pour les questions concernant les étudiant.es, nous demandons de pouvoir continuer à participer activement aux projets relatifs aux étudiant.es et à donner notre avis sur le sujet. En tant que porte-parole des étudiant.es, il nous semble essentiel que le gouvernement futur nous implique en tant que partenaire principal dans ses dossiers politiques.

**ACEL Comité 2023**

